



Yves VEYRIER
Secrétariat général

Paris, le 16 mai 2019

Monsieur le président du MEDEF,

Monsieur le président de la CPME

Monsieur le Président de l'U2P

Monsieur le Secrétaire général de la CFDT,

Monsieur le Président de la CFE CGC

Monsieur le Président de la CFTC

Monsieur le Secrétaire général de la CGT

Objet : Accord National Interprofessionnel AGIRC – ARRCO du 10 mai 2019 sur la retraite complémentaire

Messieurs les Présidents et secrétaires généraux,

La Confédération générale du travail Force Ouvrière a décidé de signer l'accord national interprofessionnel AGIRC – ARRCO du 10 mai 2019 sur la retraite complémentaire qui, à la fois, conduit à garantir à minima le pouvoir d'achat des retraites complémentaires et à assurer l'équilibre du régime à horizon de 15 ans en préservant les réserves.

Il démontre de ce fait la légitimité et l'efficacité sociale du paritarisme et de la pratique contractuelle dans le cadre de la liberté de négociation collective.

Si l'accord conduit à supprimer le dispositif des coefficients de solidarité pour les salariés qui en auraient été immédiatement les plus pénalisés, il n'en demeure pas moins que FO reste totalement opposée à ce dispositif, qu'elle a refusé de signer en 2015 et de cautionner depuis, et en revendique l'abandon pur et simple.

FO entend s'opposer résolument à un dispositif de même type qui pourrait voir le jour dans le cadre du projet de régime universel de retraite du gouvernement.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

www.force-ouvriere.fr

CCP – Paris 5889 99 x – SIRET : 784 578 247 00040- Code NAF 912 Z



FO réaffirme son opposition au projet de régime universel, sa détermination à préserver les régimes particuliers ainsi que le code des pensions, et à défendre le maintien du régime complémentaire des retraites Agirc-Arrco géré paritairement.

Veillez recevoir l'expression de nos salutations les meilleures.

Philippe PIHET
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général